



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :  
Sébastien Mazières  
Tél. : 01.60.76.34.17  
Fax. : 01.60.76.33.81  
Mél : [ddt-sen@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-sen@essonne.gouv.fr)

N/réf : SEA/130 517

## **Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles**

Séance du 19 septembre 2013

**Avis n°3**

### **Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Leudeville**

Le projet de PLU est présenté pour consultation à la commission par M Dupré, maire de Leudeville, et le bureau d'étude CDHU, à fin de contribuer à son amélioration.

**L'avis de la commission sur le projet de PLU en l'état est déclaré défavorable**

Avis défavorable : 9 ;

Abstention : 1 ;

Avis favorables : 0

#### **Commentaire :**

Dans la perspective d'un nouvel arrêté du PLU annoncé en séance par M le Maire, la commission suggère les trois orientations suivantes :

1- Favoriser la densification à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, afin de limiter la destruction d'espaces agricoles.

2- Mener une réflexion large sur la circulation agricole, et réaliser un schéma de circulation des engins agricoles à intégrer au PLU.

Des engins agricoles d'exploitants de communes voisines traversent en effet fréquemment ce secteur. Or le cœur de village est mal aisé à traverser.

Il est de surcroît fort probable qu'avec l'urbanisation future, notamment dans le secteur du CR14 et CR14bis, de nouvelles difficultés de circulation apparaissent.

*Cet avis est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*  
<http://www.essonne.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Structures-Foncier-agricole/CDCEA>

3- Veiller à une rédaction du règlement de zone A cohérente avec l'objectif de développement durable et harmonieux de l'agriculture sur la commune.

Mener en particulier une réflexion sur les outils réglementaires de protection d'un verger existant. La commune peut se rapprocher de la Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires sur cette question.

Le président de la CDCEA,  
représentant le Préfet



Patrick Brie